

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 AVRIL À DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M^{me} le maire, le 16 mars 2022, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Céline Bernand.

Étaient présents : M^{me} Céline Bernand, maire (sauf délibération n°2022-11); M. Joël Deram, adjoint & maire-délégué; M^{me} Valérie Raclot (procuration), M. Roger Claudel, adjoints; M. Claude Bouvier, M^{me} Lydia Douche, maires-délégués; M. Jean-Manuel Boisset, M^{mes} Magali Royer, Mary-Claude Richard, MM. Mickaël Monguillon, Stéphane Sanchez, Gilles Jacquin, conseillers municipaux.

Excusés : M^{me} Céline Legoux, Christophe Vermot-Sandoz, conseillers municipaux.

M^{me} le maire ouvre la séance à 18 heures 35.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{me} Magali Royer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un président pris au sein du conseil.

M. Joël Deram ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2021 ;
- Approbation des comptes administratifs 2021 ;
- Affectation des résultats au 31 décembre 2021 ;
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ;
- Budgets primitifs 2022 ;
- Questions diverses.

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2022-10 Approbation des comptes de gestion 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2022-11 Approbation des comptes administratifs 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-12 Affectation des résultats au 31 décembre 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-13 Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-14 Budgets Primitifs 2022.

Adoptés à l'UNANIMITÉ.

N°2022-15 Subventions octroyées par la commune pour l'exercice 2022.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M^{me} le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 14 AVRIL 2022 À 20 heures 15.

Le maire,